

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 340

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 124, supprimer les mots :

« dans des conditions fixées par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Suppression d'une redondance avec l'alinéa 125.